

FLASH INFOS

Spécial assemblée générale

INALTA – 23 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS - dq@inalta.fr - Tél : 02.43.39.28.30

> RAPPORT MORAL

L'Assemblée Nationale a adopté le 18 mars 2024 la constitution d'une commission d'enquête sur la protection de l'enfance. Dans l'exposé des motifs de la proposition de résolutions, sont relevées les situations que nos départements d'intervention connaissent, du fait :

- de dispositifs saturés, à bout de souffle,
- de la crise des métiers du secteur santé-social,
- d'une prise en charge sanitaire inadaptée, des délais d'attente pour une consultation des jeunes psychotraumatisés.

Cette commission a pour mission d'identifier les dysfonctionnements de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et de formuler des recommandations en termes de réponses législatives, réglementaires et budgétaires.

En dehors notamment de la Prévention spécialisée et de la Parentalité, INALTA travaille surtout en aval des tribunaux et de l'ASE.

NOS ACTIVITES AU REGARD DU PROJET ASSOCIATIF ET DES ORIENTATIONS D'INALTA

L'activité en Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) est perturbée dans tous nos départements d'intervention, qu'elle soit due aux délais d'attente liés à l'insuffisante capacité autorisée ou au maintien en AEMO du fait du temps de la mise en œuvre d'un placement malgré son prononcé à l'ASE par le magistrat. Cette dernière situation interroge les pratiques professionnelles pour continuer d'accompagner la famille. La question du soin reste un point d'attention dans le contexte de pénurie de l'offre de soin.

En Maine et Loire, la mobilisation du Conseil Départemental via un ambitieux plan pluriannuel d'évolution de l'offre d'accueil et de placement et l'engagement du secteur associatif habilité ne suffisent pas.

En Sarthe, un dispositif de première intervention, dans l'attente de la réorganisation de l'AEMO dans le département, a été convenu avec le Conseil Départemental. Il fait suite à des recommandations de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) dont celle de développer la capacité du service à repérer les urgences. Il a pour objectif de rassembler les données relatives à l'enfant, sa famille et d'appréhender la problématique familiale. Il est composé d'une psychologue, pilote du dispositif et de trois éducatrices spécialisées.

La mesure Placement éducatif à domicile (PEAD) démarrée dans l'association, dans le Maine et Loire en 2017, en Sarthe en 2019, s'est poursuivie dans la Mayenne à partir de septembre 2023 en réponse à un appel à projet du Conseil Départemental. 87 % des enfants en Sarthe sont sortis du dispositif avec un maintien à domicile contre 30 % en Maine et Loire ; ces données sont à resituer dans les contextes départementaux et en tenant compte des âges (adolescents ou jeunes enfants).

En Sarthe, le décès d'Amine, 3 ans, d'une chute accidentelle du 3ème étage, suivi en assistance éducative et faisant l'objet d'une ordonnance de placement provisoire mise en attente faute de place disponible, a priorisé la fluidification des placements. L'évaluation et l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes les plus en souffrance sont envisagés dès 17 ans de préférence à l'intérêt d'adapter l'accompagnement jusqu'à 21 ans.

La recherche de biens immobiliers pour la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Le Pourquoi Pas, afin de quitter les bâtiments vétustes de Coulaines, a abouti et le déménagement (rue de Ruaudin au Mans) après travaux est prévu à la fin du premier semestre 2024. Le site du Pourquoi Pas devrait à terme, après restauration et construction, comprendre un bâtiment administratif et deux maisons d'hébergement.

Le Dispositif d'Accueil d'Urgence (DAU) a recherché en 2023 sa troisième maison, rue de la Mariette au Mans, et l'a ouverte ce début d'année. La notion d'accueil d'urgence définie dans son projet d'établissement est soumise à questionnement surtout à cause de la saturation des dispositifs d'accueil. Quelle préconisation après la phase d'accueil ?

En Mayenne le Pôle d'Accueil Diversifié d'Adolescents (PADA) confirme l'évolution du profil des jeunes accueillis : jeunes dit complexes ou à multiples vulnérabilités (protection enfance, handicap, addiction, troubles du comportement, du soin et de la justice). Les situations sont plus dégradées à leur arrivée, les droits d'hébergement sont beaucoup plus faibles voire inexistantes, les jeunes sont de plus en plus isolés et les ressources familiales épuisées ou inexistantes. Leur accueil, compte tenu des autres jeunes déjà accueillis oblige à adapter nos organisations, nos fonctionnements et impactent directement les moyens humains et financiers.

Malgré les tensions en termes de ressources humaines le Centre éducatif fermé (CEF) de La Jubaudière en Maine et Loire et Centre éducatif renforcé (CER) de Soulgé sur Ovette en Mayenne ont maintenu leur taux d'activité et la qualité des prestations éducatives et pédagogiques. Le 15 mars 2023, journée nationale de visites des lieux privatifs de liberté, le CEF a reçu la visite d'une délégation du bâtonnier d'Angers (prestations éducatives et pédagogiques reconnues). Le CER a développé la présence de mineurs délégués (3 jeunes) sur la dernière heure de réunion d'équipe hebdomadaire : réussite, levier de responsabilisation.

La flambée de violences urbaines consécutives à la mort de Nahel le 27 juin 2023 à Nanterre s'est propagée sur de nombreuses villes de France dont nos territoires d'intervention (Le Mans, Allonnes, Coulaines, Laval). Nos éducateurs de la Prévention spécialisée ont pu être au plus près des jeunes tentés de se faire valoir ou avec les plus agissants, en maintenant le lien et le dialogue. Les collaborations entre les acteurs de territoires tant institutionnels qu'opérationnels, en se retrouvant sur un objectif de présence nécessaire sur l'espace public ont été renforcées.

Nous avons poursuivi avec nos partenaires en Sarthe (la Mission Locale, Tarmac, Carbur'Pera) dans le cadre du Contrat Jeunes en Rupture sur le Nord Sarthe (et Sarthe Centre à compter de novembre 2023) nos actions d'aller vers (repérer et capter), de remobilisation et de sécurisation des parcours. Ce Contrat jeunes en rupture a également été lancé en 2023 dans la Mayenne avec Enosia, la Mission locale et L'Appui qui porte le projet.

Nous avons acté au 31 août 2023 la fin du Service d'Accueil de Jour et d'activités Équestres (SAJE) qui avait ouvert ses portes en janvier 2015, au lieu-dit « Le Roc au Loup » à Andouillé. Les faibles taux de réalisation de l'activité de ce dispositif depuis sa mise en place du fait d'une surestimation initiale des besoins et des plages d'ouvertures, des difficultés liées au transport et du portage de ce dispositif, ont généré des déficits malgré les correctifs réalisés conjointement par les services du Conseil départemental de la Mayenne et notre association. Les profils des jeunes accueillis cumulent trop de difficultés (déscolarisation totale ou partielle, troubles de l'attention, troubles du comportement, problématiques relationnelles, handicaps, fragilités psychologiques et psychiatriques, ...) pour que nous puissions réduire davantage le taux d'encadrement déjà minimaliste, seul à même de garantir la sécurité des jeunes accueillis et celle des professionnels, mais également la qualité de l'accueil et de l'accompagnement proposé (2 professionnels pour un groupe de 7 jeunes).

Nous avons également arrêté en juillet 2023 les Mesures d'accompagnement social personnalisées (MASP), marché que nous avons réobtenu pour la période 2021-2024, en raison d'une sous-activité permanente.

Nous avons également décidé de ne pas reconduire, au terme de la période en cours d'exécution, le marché des Visites médiatisées en présence de tiers de la ville de Paris, en raison également d'une activité insuffisante.

CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM), EVALUATION, PROJETS DE SERVICE

A l'Assemblée générale de 2023 nous vous indiquions que les établissements relevant du Conseil départemental de la Sarthe avaient effectué leurs diagnostics et les partageaient avec les techniciens du département. Ont suivi les étapes de définition des objectifs et de fixation des moyens, toujours dans une ambiance constructive. Un état des lieux a été présenté

par la Directrice générale d'INALTA avec les directeurs concernés au Conseil d'administration en séance extraordinaire, fin mars. La signature du contrat est attendue pour ce semestre. Comme son appellation l'indique il a le mérite de fixer des objectifs et des moyens sur 5 ans. Cette durée est nécessaire compte tenu des objectifs communs poursuivis et des investissements nécessaires.

Le CPOM du Centre Médico-Psycho-Pédagogique de Laval relevant de l'Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire a débuté.

Dans le cadre du décret relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des Etablissement et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) nous avons élaboré un cahier des charges et choisi un organisme évaluateur Catalys conseil. L'établissement PADA et les services AGBF et SEMO 53 ont été évalués. Ce qui est accompagnement est en général tout à fait satisfaisant voire étoilé (optimisé). Les améliorations attendues nous les rencontrons notamment au chapitre établissement/service : la capacité à proposer une démarche qualité et de gestion des risques au bénéfice des accompagnements.

Deux projets de service ou d'établissement ont été validés : SEMO 53, PADA. Un projet (MECS, PEAD, DAU) est en cours et sa rédaction est attendue pour juin 2024. Le travail engagé a permis de mobiliser les professionnels et de revisiter les outils de la loi 2002-2. Des fiches actions devront émerger. La question de la participation des jeunes et des familles est ouverte.

RESSOURCES HUMAINES, DIALOGUE SOCIAL

A fin décembre 2023, 541 personnes travaillaient à INALTA (pour près de 6 500 enfants et adolescents accompagnés).

- 86 embauches ont été effectuées en CDI,
- 864 embauches en CDD (équivalent à 161 personnes) dont 75 % en remplacement.
- Le pourcentage de la masse salariale afférent à la formation continue est de 2,75 %.
- Le nombre de stagiaires, départs en formation est de 561.
- La mesure égalité homme/femme est de 92/100.

- 4 accords collectifs d'entreprise ont été signés (moyens de fonctionnement des IRP, mobilité interne, formation professionnelle) ainsi que 2 avenants à des accords collectifs (constitution et modalité de fonctionnement du CSE, camps).

Nous avons ainsi rappelé quelques éléments marquants de l'année 2023. L'activité a été soutenue comme le montrera le rapport d'activité. Le résultat administratif global est légèrement excédentaire, soit + 28 798.29 €, comme le montrera le rapport financier.

Mais nous observons une saturation des dispositifs ASE qui ne permet pas de garantir une prise en charge de qualité, répondant aux besoins fondamentaux des enfants accompagnés. La désignation de la structure d'accueil s'effectue souvent au regard des places disponibles sur le territoire, et non en fonction d'une évaluation de ses besoins.

Les difficultés de recrutement des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social privé non-lucratif induisent d'autre part des tensions sur cet accompagnement. L'attractivité ne peut reposer sur le seul enjeu de la rémunération. La promotion de ces métiers relève aussi des conditions de travail et de la quête du sens (se recréer de nouveaux repères dans un contexte mouvant).

Avec la fédération nationale d'associations de protection de l'enfant nous souhaitons le renforcement de la prévention primaire et le soutien à la parentalité, la meilleure coordination des acteurs à la confluence de la protection de l'enfance et du handicap, le soutien à l'autonomie des jeunes majeurs et à la préparation des « sorties » qu'elles soient de l'ASE ou d'un dispositif PJJ comme un CEF.

Nous remercions vivement les professionnels et directeurs, les administrateurs, qui ont contribué à cette activité au bénéfice de la protection de l'enfance.

Nous remercions tous nos partenaires, Etat et collectivités territoriales, villes et organismes sociaux qui nous font confiance et nous soutiennent.

Le président
Alain VILLERBU

> ASSEMBLEE GENERALE DU 4 juin 2024

SYNTHESE DES RAPPORTS D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2023



L'association INALTA se déploie sur **3** départements du ressort de la Cour d'Appel d'Angers :

- Maine et Loire
- Mayenne
- Sarthe



541 salariés



37 activités pour **19** établissements



5 242 enfants et adolescents accompagnés,

1 251 jeunes accompagnés par les équipes de la prévention spécialisée.

Les actions socio-éducatives à partir du domicile

L'action éducative en milieu ouvert – DISMO 49, SEMO 53, SEMO 72

3 011 mineurs accompagnés, dont :

- **562 mineurs suivis au sein du DISMO 49** avec un délai moyen de mise en œuvre des mesures de 4,5 mois. L'âge moyen des enfants à l'entrée est de 8,5 ans. La composition des familles est majoritairement monoparentale.

Nous sommes sans surprise dans la continuité des exercices précédents dans une saturation massive des dispositifs de la protection de l'enfance. En Maine et Loire au 31 décembre 2023 il y a 250 mesures de placement judiciaire en attente d'exécution.

Dans ce contexte et à l'échelle institutionnelle, le DISMO doit alors relever des défis multiples : stabiliser les effectifs RH, soutenir l'unité Nord dernièrement constituée et engager la démarche « projet de service »... Toutes ces composantes venant traduire le principe fondamental « **d'intérêt supérieur de l'enfant** ».

- **200 mineurs suivis au sein du SEMO 53 (110 garçons et 90 filles)**, se décomposant :
 - 170 mineurs suivis exclusivement en AEMO
 - 3 mineurs suivis exclusivement en AED (action éducative à domicile)
 - 10 mineurs suivis exclusivement en AEMO R
 - 1 mineur suivi exclusivement en contrat jeune majeur
 - 8 mineurs ont été suivis en AEMO puis en AEMO R
 - 6 mineurs ont été suivis en AEMO puis en AED
 - 2 mineurs ont été suivis en AEMO puis en contrat jeune majeur.

Le service a conduit son évaluation externe les 3 et 4 octobre 2023 dans le respect du protocole de la HAS. Les bonnes pratiques professionnelles développées au sein de l'équipe ont été mises en avant :

- Pratiques d'accompagnement personnalisées s'appuyant sur une connaissance fine des familles et des enfants.
- Inscription sur le territoire et mobilisation des partenaires pour répondre aux besoins spécifiques de chaque famille ou jeune
- Une équipe inscrite dans le développement de ses compétences et d'innovation pour répondre aux besoins de chaque situation individuelle et singulière.

- **2 249 jeunes suivis au sein du SEMO 72 :**

Ce service a été impacté fortement par les difficultés RH du secteur, ce qui n'a pas permis de mettre en place les 1 350 mesures autorisées, cependant nous ne pouvons pas en conclure que le service est en sous-activité car cela vient se corréliser avec les moyens RH mobilisables en deçà de l'autorisé.

Nous engageons dans le cadre du CPOM un diagnostic et une réflexion sur le référentiel AEMO qui viendra recalibrer l'activité de ce service.

Un dispositif de première intervention pour 360 mesures a été mis en place à l'été 2023 afin de proposer un premier contact sur les situations en liste d'attente avec les familles. L'objet est d'être identifié comme interlocuteur possible pour les familles dans l'attente du démarrage AEMO et aussi être identifié par les différents partenaires interagissant avec la famille.



Le placement familial 72 (PEAD Administratif)

- ☞ **23 mineurs accompagnés entre le 01/01/2023 et le 30/06/2023**

Activité dans un cadre expérimental sur la tranche d'âge de 10 à 17 ans, la capacité autorisée est de 20 mesures.

Il s'agit d'une alternative au placement traditionnel, l'accompagnement est modulé en fonction des circonstances

- ☞ Cette activité a pris fin le 30 juin 2023.

Le placement éducatif à domicile 0-6 ans (49) (capacité autorisée 48 mesures)

- **96 enfants mineurs accompagnés (dont 42 filles et 54 garçons).**

Sur le département, plus de 250 mesures d'ordonnance de placement judiciaire sont en attente d'être mise en œuvre.

Pour le PEAD, le calendrier fixe l'échéance au premier trimestre 2025 pour procéder à l'évaluation de l'activité selon les nouvelles normes de l'HAS.

Le placement éducatif à domicile (53) (capacité autorisée 30 mesures)

- **28 mineurs accompagnés du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023**

Le placement éducatif à domicile 11-17 ans (72)

- **74 mineurs accompagnés sur l'année**

Le PEAD judiciaire fonctionne sur une activité autorisée pour 59 jeunes, comprenant les 20 mesures supplémentaires confiées à l'association par le Conseil départemental de la Sarthe au cours du deuxième semestre 2023. Cette décision était cohérente puisque correspondant au nombre de mesures en attente. Cependant on constate que la liste d'attente est malheureusement à nouveau importante, en effet 61 mesures y sont comptabilisées en fin d'année 2023.

Le placement à domicile fait débat encore plus ces derniers mois, il est fondé sur un paradoxe puisque c'est un placement à domicile avec des modalités d'intervention pouvant amener de la confusion pour les parents, l'enfant et les professionnels.

Le principe d'un PEAD demeure dans une alternative au placement traditionnel ne nécessitant pas une séparation continue au regard du degré de danger.

L'investigation éducative (53 et 72)

- **407 mineurs** concernés par les mesures judiciaires d'investigation éducative (257 en Sarthe et 150 en Mayenne).

Sur les deux départements, les mineurs ayant bénéficié des mesures d'investigation éducative sont plus majoritairement des filles.

L'appui au Pénal (53) :

- Le contrôle judiciaire socio-éducatif (CJSE) : **157 dossiers** suivis
- Les enquêtes sociales rapides (ESR) : **197 enquêtes** en 2023
- Les stages proposés par le service : **206 Stages** (25 citoyennetés, 47 responsabilisations contre les violences et 134 en responsabilisation contre les violences conjugales)
- Responsabilité parentale : **38 stages**

L'aide à la gestion du budget familial (72)

- **419 mineurs concernant 113 dossiers / familles** : ces mesures ordonnées par le juge des enfants visent à garantir la bonne utilisation des prestations familiales.

L'accueil de jour et d'activités équestres le ROC au LOUP (53)

- **16 jeunes** accueillis

☞ Cette activité a pris fin au 30 juin 2023

Les actions socio-éducatives avec hébergement

Les établissements pour adolescents : CEF de la Jubaudière (49) - PADA et CER Roger Hyvard (53) - MECS le Pourquoi Pas (72) - Le Placement Familial ESCABELLE (72) - DAU (72) - MECS St Pavin(72) :

☞ **384 adolescents accueillis au total :**

- **Pour le CEF : 35 jeunes accompagnés** sur l'année 2023

Il est à souligner une fois de plus que le taux d'occupation est supérieur au taux préconisé par l'autorité de tutelle (la Protection judiciaire de la jeunesse) : soit un taux d'occupation à 94 % effectué pour une préconisation de 85 %.

Nous n'avons pas échappé aux difficultés de recrutement, 6 professionnels ont quitté leurs fonctions sur l'année 2023. La spécificité d'un accompagnement en Centre Educatif Fermé demande d'avoir de l'expérience dans la pratique éducative.

Il a été organisé un séjour « camp chantier international » au Sénégal du 27 novembre au 10 décembre 2023.

- ☞ Nous aurons une présentation de cette belle aventure par les jeunes et les professionnels du CEF à la fin de ce rapport d'activité



Nous pouvons lire dans le rapport d'activité du Centre Educatif Fermé que les actions se poursuivent et de nouveaux projets verront le jour sur 2024, voici quelques exemples :

- Des expositions d'œuvres de l'art et fer et de l' « atmosfer » mais également des idées projets comme « les masques de nos identités »....

- Une salle snoezelen
- Des partenariats nouveaux en modalités de thérapies venant enrichir l'existant
- Des chantiers éducatifs, sportifs et culturels
- Des nouveaux animaux viendront peut être vivre et s'épanouir auprès des jeunes du Centre
- Que de projets

• Pour le PADA en Mayenne :

- Foyer Olivier De Labarthe : **46 jeunes accompagnés**
- CAP Vers : **31 jeunes accompagnés,**
- APARTE : **26 jeunes accompagnés**
- ESCALE : **16 jeunes accueillis**

Face à la demande importante d'accueils sur le département de la Mayenne et également en lien avec l'augmentation du nombre de placements hors départements ou non effectifs, l'Association a répondu favorablement à la demande du département en octobre 2023 d'augmenter la capacité de 3 places supplémentaires en hébergements collectifs.

Le PADA accueille donc à ce jour **119 adolescents âgés 13 à 18 ans et en contrat jeune majeur.**

La notion de parcours et d'adaptation de modalité d'accompagnement est l'axe principal.

Nous constatons (comme l'année précédente) que les profils des jeunes dits « complexes ou à multiples vulnérabilités » sont en augmentation constante. Les situations des jeunes sont plus dégradées à l'admission, de plus les droits d'hébergement sont beaucoup moins

mis en place, parfois inexistantes. Nous constatons que les jeunes sont de plus en plus isolés.

A cela vient se rajouter la tension RH du secteur auquel le PADA Mayennais n'échappe pas, ainsi qu'aux tensions financières dues à l'inflation importante sur plusieurs postes de dépenses.

Malgré toutes ces difficultés, l'évaluation externe du PADA réalisée en octobre 2023 souligne la pertinence du projet, la souplesse, la richesse et l'adaptabilité de l'organisation.

La Direction générale souligne la qualité du travail de l'ensemble de l'équipe qui a permis ce retour positif de nos évaluateurs.

- **Pour le CER Roger HYVARD :**

14 mineurs ont été accompagnés au total des deux sessions comprenant 7 jeunes chacune.

La moyenne d'âge est de 16 ans.

On observe que les jeunes accueillis présentent de plus en plus de troubles du comportement s'apparentant à des profils complexes nécessitant un suivi médical et un accompagnement aménagé de temps individuels.

☞ Dans le cadre des travaux des cahiers des charges des CER, la mise en place d'un temps plein de psychologue et la création d'un poste d'infirmier sont portées par l'ensemble des adhérents de la CNAPE.



De plus l'établissement continue d'être impacté par les effets du code de la justice pénale des mineurs (C.J.P.M.), en effet la réforme des procédures pénales applicables aux mineurs a fortement impacté le fonctionnement.

Sur l'année 2023, la multiplication des audiences nous a conduits à une plus forte tension RH et dans le respect du Code du travail nous avons dû engager des renforts professionnels. De plus, les déplacements ont également généré des dépenses supplémentaires.

Nous notons un bilan positif de cette année écoulée grâce aux indicateurs suivants : absences de fugues, pas de main levée de placement ni d'incidents majeurs.

L'accompagnement tend à dépasser le cadre d'un placement contraint au pénal en rendant acteurs de leur placement les jeunes accueillis.

- **Pour la MECS le Pourquoi pas :**

57 jeunes accueillis, on observe un rajeunissement se situant dans la fourchette des 13 à 15 ans nécessitant une dérogation en deçà de 14 ans.

Les situations restent toujours complexes.

Nous avons, dans le cadre des travaux CPOM, réactivé la réflexion sur les bâtiments de la MeCS.

En effet, plusieurs projets avaient été transcrits par la Direction de l'ESMS et la Direction Générale auprès du Conseil Départemental de la Sarthe sans avoir pu aboutir. Comme indiqué par M. Le Président INALTA, le CPOM sarthois doit être signé prochainement.

Après bien des déconvenues en lien avec la rareté des biens immobiliers disponibles, l'Association a pu acquérir une maison suffisamment grande pour accueillir l'ensemble des jeunes de la MECS de Coulaines.

La situation nous permettra d'une part d'offrir un habitat convenable avant l'hiver prochain à ces jeunes, et également de pouvoir construire les deux unités d'hébergement sur le site actuel de Coulaines, ainsi que la réhabilitation du bâtiment existant.

A terme du CPOM, nous augmenterons nos possibilités d'accueil, mais également nous imaginons des possibilités d'accueil ajustées à chacun, tenant compte de l'évolution et de l'involution des besoins des jeunes confiés. En effet, les parcours ne sont pas linéaires, ni uniques ...

Le développement du partenariat favorise les réflexions sur les profils atypiques et l'adaptation de la structure à la problématique des jeunes.

La Direction générale tient à saluer l'implication de l'ensemble de l'équipe pour sa mobilisation dans les différents projets immobiliers et les modalités d'accompagnement en découlantNous avons réussi ensemble.

- **La maison d'enfants – MECS Saint Pavin :**

54 enfants accueillis sur l'année, la capacité autorisée est de 40 places. Nous constatons que nous avons accueilli autant de filles que de garçons, cette tendance est nouvelle.

72 % sont accueillis dans le cadre d'une fratrie, c'est une compétence de l'Etablissement reconnue par l'Aide Sociale à l'Enfance.



- **La Maison pour les familles** a poursuivi sa phase expérimentale en 2023 dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. La maison pour les familles est un lieu ressource qui apporte de l'aide aux familles dont l'enfant est confié aux MECS Sarthoise INALTA (Saint Pavin et le POURQUOI PAS).

Le service est intervenu pour **19 situations** en 2023 : 6 pour la MECS le POURQUOI PAS et 13 pour la MECS Saint Pavin.

L'équipe est composée de trois professionnels, l'activité de ce service est repérée et identifiée par les Magistrats et les partenaires tant dans les modalités d'accompagnement des droits de visites qui sont proposées que dans le travail de soutien à la parentalité plus globalement.

- **DAU 72 :**

41 jeunes accueillis ayant une moyenne d'âge de 14 ans à l'admission.

Le Dispositif d'Accueil d'Urgence doit pouvoir permettre un accueil inconditionnel et immédiat. Toutefois la notion d'urgence définie dans le projet d'Etablissement est questionnée en lien avec les événements sociétaux et surtout la saturation des dispositifs d'accueil relevant de l'ASE.

Nous avons eu des difficultés afin d'ouvrir la troisième maison d'urgence sur la fin de l'année civile 2023, les négociations avec les vendeurs ont été plus longues que prévues. La troisième maison intra-muros le Mans sera ouverte sur le premier trimestre 2024

- **Le placement Familial (72) SEAD L'escabelle : 45 jeunes accueillis** sur l'ensemble de l'année dont 15 admis sur l'année 2023 (8 filles et 7 garçons). La tendance de l'année précédente se confirme à savoir qu'il y a plus de demandes d'accueil de filles que sur les années passées. Les admissions concernent principalement la tranche d'âge des 12 à 15 ans. La composition des familles est majoritairement monoparentale.

Nous avons travaillé au sein du CPOM à plusieurs orientations venant ainsi répondre aux évolutions des besoins des enfants et de leurs familles et également aux attentes du Conseil départemental de la Sarthe :

- Une augmentation du nombre de places pour atteindre 34 places.
- Elargir la tranche d'âge des enfants accueillis de 5 à 17 ans
- Rendre possible de l'accueil intermittent
- Soutenir la parentalité en réalisant des visites médiatisées
- Mener une réflexion sur un projet d'accompagnement et d'accueil pour les jeunes en situation d'exploitation sexuelle et transgenre.

L'évolution a pu s'engager grâce à l'implication de l'ensemble des professionnels du service

Les actions socio-éducatives dans les quartiers

🔗 **1 251 jeunes accompagnés (446 en Mayenne et 805 en Sarthe)**

 **Les services de prévention spécialisée – communes du Mans, Allonnes, Coulaines, Sablé sur Sarthe, Laval, Mayenne, Evron, Château Gontier- et dispositif les invisibles (consortium) :**

L'année 2023 s'est caractérisée par des passages à l'acte violent sur les territoires lors du décès du jeune Nahel en juin 2023, l'ensemble des équipes de prévention des deux départements a été mobilisé afin de maintenir un dialogue avec les jeunes.

- En 2023, la prévention spécialisée se développe sur les territoires ruraux Sarthois (la Flèche, Mamers, Pays sabolien et Orée béloinois secteur Ecommoy. Cet axe est inscrit dans le cadre du CPOM et sa mise en œuvre opérationnelle s'opérera dès 2024.

- Les équipes de la Prévention 72 ont développé au sein du rapport d'activité une thématique transversale : **la Précarité -conséquences et impacts dans l'accompagnement.**

L'analyse traverse plusieurs composantes de la précarité (tel que l'emploi, l'isolement, le logement, la santé, la violence, l'environnement, le niveau scolaire). La Sarthe est touchée par la pauvreté, près de 400 000 personnes vivent avec un revenu très inférieur à la moyenne (donnée INSEE).

Les deux services de Prévention Inalta œuvrent sur un grand nombre d'actions de prévention, d'aller vers, de conserver le lien malgré des publics de plus en plus complexes.

Les actions de soutien à la parentalité

Les points rencontres - Point Soleil 72 au Mans, Passerelle à Laval

- ☞ **401 enfants** :
 - pour Passerelle (53) ce sont 100 situations familiales et 170 enfants pour lesquels les visites ont été effectives.
 - Pour le point soleil (72) ce sont 355 situations familiales et 231 enfants pour lesquels 1 033 visites ont été effectives.



Les auditions pour mineurs (72 et 53)

- ☞ **186 auditions** réalisées pour les tribunaux du Mans et de Laval dans le cadre des affaires familiales : 40 au Mans et 146 à Laval

Le Café de la Famille

- ☞ **832 participations en collectifs** comprenant **749 personnes** accompagnées, 44 personnes ont bénéficié d'un accompagnement individuel.

Nous poursuivons nos actions de prévention en faveur du soutien à la parentalité.

La Médiation Familiale (72) (53)

- ☞ **73 médiations** réalisées sur les deux départements : 19 en Mayenne, 54 en Sarthe

Les actions médico sociales

Le Centre médico-psychopédagogique de Laval

☞ **383 mineurs**

9 193 séances réalisées sur l'année 2023.

Les troubles et pathologies demeurent sévères. Le contexte du secteur de la pédopsychiatrie a des répercussions sur les demandes adressées au CMPP, ainsi que sur l'accompagnement des enfants.



Il y a beaucoup de projets imaginés et mis en place par l'équipe

pluridisciplinaire afin de proposer des temps différents d'accompagnements sous la forme d'ateliers.

L'équipe a également poursuivi ses réflexions autour de nouveaux projets : le dispositif d'aide psychologique aux étudiants, le projet « la fabrique », lieu d'accueil thérapeutique pour certains enfants reçus au CMPP.

Différents projets devront s'inscrire dans le CPOM ARS, car après plusieurs années où cette démarche a été différée, une première réunion de « lancement » s'est tenue en décembre 2023 pour, nous l'espérons, un aboutissement contractualisé en fin d'année civile 2024.

Marquant la volonté de l'ARS d'évoluer vers un cadre de tarification CPOM, le CMPP a évolué d'une facturation au prix de journée à une dotation globale dès septembre 2023.

- Elaboration d'un CPOM avec le Conseil départemental de la Sarthe pour l'ensemble des structures et services INALTA pour la période 2024-2028 . Ce contrat doit être signé fin du premier semestre 2024 .
- Dialogue de gestion partagé et assaini avec le Conseil départemental de la Mayenne.
- Engagement d'une réflexion associative pro-active sur une stratégie immobilière afin de pouvoir développer une agilité dans notre organisation, cet axe est inscrit dans les objectifs du CPOM Sarthois .
- Au cœur de métier, réflexion au sein des Etablissements et Services sur les parcours, les situations dites « complexes », les frontières de nos actions et de nos accompagnements. Inévitablement le partenariat inter-associatif devra s'enrichir des expériences du handicap, de la psychiatrie ...
- Réflexion engagée sur la structuration des périmètres actuels INALTA, cette action se continue sur 2024.
- Réflexion sur l'attractivité RH , les leviers ...

Communication interne et externe : réflexion en cours sur la refonte du site internet et intranet de l'Association afin notamment de développer l'attractivité de notre secteur d'activité

Corinne Delage-Sennegon
Directrice générale

> RAPPORT FINANCIER

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	2022	2023	Ecart	Progression (%)
Actif immobilisé	12 198	12 608	409	3.35%
Actif circulant	14 319	13 927	-392	-2.74%
TOTAL BILAN	26 517	26 534	17	0.06%

PASSIF	2 022	2 023	Ecart	Progression (%)
Fonds associatifs/propres et écarts de réévaluation	6 086	6 086	0	0.00%
Réserves	4 995	5 054	59	1.17%
Report à nouveau, résultats	-1 243	-1 518	-275	22.12%
Subventions d'investissements	444	497	53	11.95%
Provisions réglementées	1 075	1 100	25	2.32%
Provisions pour risques et charges	391	383	-8	-1.99%
Fonds dédiés	2 339	2 189	-150	-6.43%
Dettes	12 431	12 745	314	2.53%
TOTAL PASSIF	26 517	26 534	17	0.06%

2. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

Postes	2022	2023	Ecart	Progression (%)
Charges	36 064	38 132	2 068	5.73%
Produits	35 920	37 561	1 641	4.57%
Résultat comptable de l'exercice	-144	-571	-427	-196.25%
<i>dont Résultat d'exploitation</i>	-70	-671	-601	-756.94%
<i>dont Résultat financier</i>	-9	8	17	279.79%
<i>dont Résultat exceptionnel (dont IS)</i>	-65	92	156	342.48%
Reprise des résultats antérieurs	470	470	0	0.00%
Retraitements établissements et services habilités (variation congés payés,...)	278	130	-148	-53.15%
Résultat à affecter	604	29	-575	-95.18%

3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2023 est marqué par la poursuite du contexte inflationniste.

Les mesures de revalorisations salariales mises en place en 2022 ont eu une incidence significative sur les comptes 2023. Les comptes de l'exercice reflètent également l'évolution du périmètre de l'association, suite à des extensions d'activités, des fermetures ou des créations de services et l'évolution de son patrimoine immobilier.

Le contexte inflationniste

Selon les chiffres publiés par l'INSEE en janvier 2024, le taux d'inflation en moyenne annuelle s'élève à 4.90 % en 2023, soit un léger fléchissement par rapport à 2022 (+5.2 %).

Deux postes sont particulièrement en forte hausse au regard de notre activité.

Le taux d'inflation moyen sur l'énergie est de 23.1 % en 2023. Sur le périmètre INALTA à périmètre constant, ce poste est en évolution de 51.7 %, soit une augmentation de 166.7 K€. Les aides gouvernementales ont été appliquées de manière très contrastée par les fournisseurs d'énergie.

L'INSEE mentionne une augmentation des prix des produits alimentaires de +11.8 % en moyenne par rapport à 2022. Sur le périmètre INALTA, ce poste évolue de 9.25 %, soit une augmentation de 37.2 K€.

Les évolutions législatives ayant une incidence sur les comptes de l'exercice

La mise en œuvre de l'indemnité des métiers sociaux-éducatifs et médecins salariés à compter du 1er avril 2022 et la revalorisation des assistants familiaux à compter du 1er septembre 2022 génèrent une augmentation de la masse salariale par rapport à l'exercice 2022, du fait de l'application de ces mesures sur 12 mois.

a) Les indemnités métiers socio-éducatifs et indemnités médecins

L'accord du 2 mai 2022 avait mis en application une indemnité supplémentaire mensuelle, dite « indemnité mensuelle métiers socio-éducatifs » pour les établissements et catégories de professionnels éligibles. Le montant de cette indemnité de 238 € brut/mois est versé aux professionnels qui exercent une fonction éducative, à titre principal (à

minima 50 % du temps de travail du salarié) au sein d'un établissement ou service visé par l'accord. L'arrêté d'agrément du 19 août 2022 était venu compléter cette mesure par un complément de rémunération de 517 € brut/mois pour les médecins exerçant dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Le montant total des indemnités métiers sociaux éducatifs brutes versées en 2023 s'élèvent à un montant de 1 127.1 K€ (788.2 K€ en 2022), soit un différentiel de +339 K€ brut. L'effectif éligible est de 394.68 ETP (367.96 ETP en 2022). Le montant de l'indemnité mensuelle pour les médecins salariés s'élève à 8 K€ (6 K€ brut en 2022) soit un effectif éligible de 1.28 ETP (effectif identique à l'exercice 2022).

b) La revalorisation des assistants familiaux

Suite à la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, dite « loi Taquet », le décret d'application n° 2022-1198 du 31 août 2022 relatif à la rémunération des assistants familiaux et à certaines indemnités applicable au 1^{er} septembre 2022, a été mis en place en février 2023, compte tenu de précisions nécessaires relatives à l'interprétation des différentes dispositions.

Cette loi apporte des garanties de niveaux de rémunération pour les assistants familiaux afin de lutter contre la baisse de l'attractivité du métier.

Ainsi, la rémunération de l'assistant familial pour l'accueil d'un enfant est à minima équivalente au SMIC mensuel. Les parts correspondant à chaque accueil supplémentaire ne peuvent être inférieures à 70 fois le Smic horaire par mois et par enfant.

L'incidence de cette réglementation sur la masse salariale des assistants familiaux, hors évolution de l'effectif, est estimée à 197 K€ (brut + charges patronales) en 2023.

L'évolution du périmètre associatif

L'exercice 2023 a été rythmé par des extensions d'activités, de nouvelles actions en direction des publics fragilisés et la création ou la fermeture d'établissements ou services.

a) Extensions d'activités et nouvelles actions éducatives

Contrat d'engagements jeunes en Sarthe :

Une convention de financement pour la mise en œuvre du Contrat d'Engagement Jeunes – Volet Jeunes en Ruptures » a été signée par l'association pour une période de 24 mois à compter du 1^{er} novembre 2023 jusqu'au 31 octobre 2025.

Cette action est portée par le service de prévention spécialisée de la Sarthe.

Le volet « jeunes en rupture » du contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes sans revenus et éloignés du service public de l'emploi, et qui cumulent certaines difficultés telles que l'absence d'un logement stable, des problématiques de santé physique et mentale.

L'action dispensée par le service de prévention spécialisée de la Sarthe vise :

- à accompagner 180 jeunes et cible 140 contrats d'engagement jeunes signés bénéficiaires d'un co-accompagnement avec les missions locales
- à rendre bénéficiaires 20 jeunes au titre de l'action mobilité du service et 20 jeunes au titre de l'action logement du service.

Extension de l'activité de placement éducatif à domicile en Sarthe :

L'activité du service de placement éducatif à domicile judiciaire pour les 11-18 ans a de nouveau été étendue passant de 39 à 59 places à compter du 1^{er} septembre 2023. Ouvert en janvier 2019 pour 30 places, une extension d'activité de 9 places avait déjà été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2021.

Extension de la maison pour les familles :

La dotation globale de la maison pour les familles a été portée à 120 K€ sur l'exercice, soit une augmentation de 36 K€ (+42.8 %) par rapport à l'exercice 2022.

Ouvert en 2021, le service développe des actions de soutien aux familles, notamment dans la préparation des mineurs accueillis en maisons d'enfants à caractère social à leur retour en familles.

Extension de l'activité du Pôle d'Accueil Diversifié pour Adolescents :

Le Département de la Mayenne, suite à la fermeture du service d'accueil de jour et activités équestres a donné son accord pour une extension d'activité du suivi externalisé de 41 places à 42.5 places avec application d'un taux occupation de 98 %.

b) Création d'établissement et services

A la suite à l'obtention de l'appel à projet publié par le Département de la Mayenne pour la mise en œuvre de 30 places de placement éducatif à domicile, le service a ouvert ses portes fin aout 2023 dans les locaux du SEMO 53, 63 rue de Beauregard, dans l'attente d'un déménagement global des services sur un site plus adapté.

c) Fermetures de services

Compte tenu de difficultés à équilibrer les comptes, plusieurs activités ont fermé leurs portes en 2023.

Arrêt de l'activité Mesures d'accompagnement social personnalisé :

Créée en 2018, l'activité de mesures d'accompagnement social personnalisé n'a jamais été à l'équilibre financier, compte tenu d'une sous activité récurrente et cela malgré la qualité de l'accompagnement et le travail de proximité engagé avec les assistantes sociales de secteur et les bailleurs sociaux pour mieux faire connaître cette mesure.

Le Conseil d'administration de l'association a donc décidé de résilier la convention signée entre l'association et le Département de la Sarthe le 11 décembre 2020. L'activité s'est arrêtée en juin 2023.

Arrêt de l'activité Placement éducatif à domicile administratif de 20 places :

La mesure expérimentale confiée par le Département de la Sarthe, s'est arrêtée le 30 juin 2023 car l'association n'a pas été retenue sur l'appel à projet « dispositif d'accompagnement prévention et protection administrative » publié fin 2022 par le Conseil Départemental de la Sarthe, visant la création de 80 places de placement éducatif à domicile, l'aide au retour en familles pour 100 places et l'accueil par des tiers bénévoles pour 20 places.

Arrêt de l'activité Service d'Accueil de jour et activités équestres

Mis en place à titre expérimental pour 5 ans, le service d'accueil de jour créé en 2015, avait été prolongé temporairement par le Conseil Départemental de la Mayenne. En janvier 2023, la Direction Générale des Services informait l'association de l'arrêt de l'activité fin juillet 2023.

L'évolution du patrimoine associatif

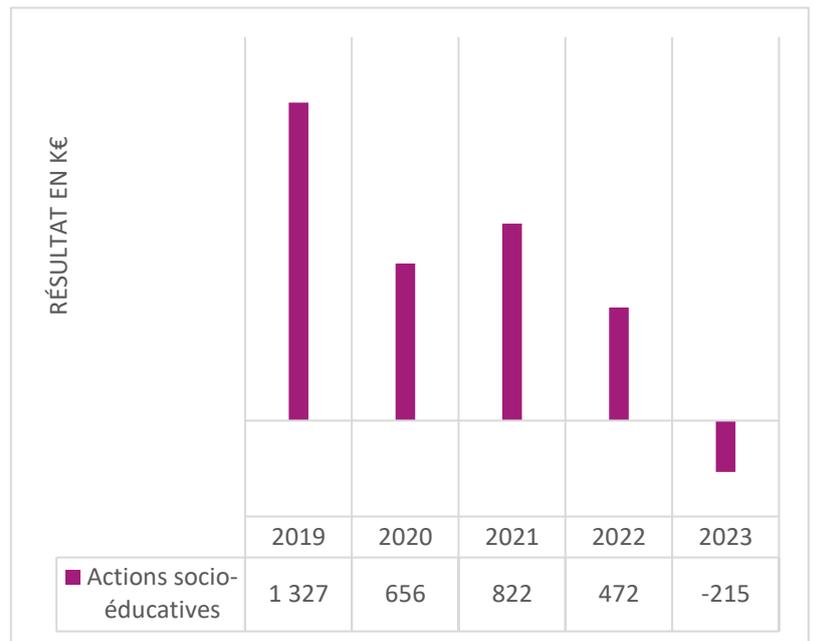
Dans le cadre de l'extension de l'activité du dispositif d'accueil d'urgence de 16 à 23 places, l'association a acquis en décembre 2023, avec le soutien du Département de la Sarthe, une maison sise 116 rue de la Mariette au Mans afin d'y accueillir 6 jeunes âgés d'au moins 13 ans.

4. EVOLUTION DES RESULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITE ENTRE 2019 ET 2023

ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES

Le résultat des actions socio-éducatives chute de 687 K€ en 2023. Cinq activités représentent 92.3 % du déficit.

Le Centre éducatif renforcé et le Centre éducatif fermé de la Jubaudière, bien qu'en suractivité, ne sont financés qu'à hauteur de la dotation allouée par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Par ailleurs les tensions RH et l'inflation génèrent des coûts insuffisamment pris en compte dans les budgets des deux établissements. Ces deux activités présentent un déficit global de -346.4 K€. L'activité de Placement éducatif à domicile en Mayenne, ouverte fin août 2023, s'est mise en place très progressivement et accuse un déficit de -88 K€ lié à une sous activité de -39.7 %.



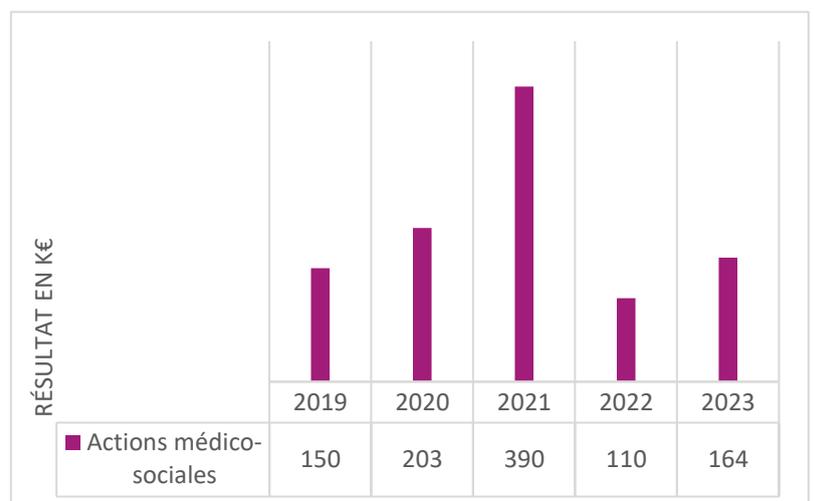
Enfin, compte tenu d'une absence de tarification, de l'accord du Conseil Départemental de la Mayenne pour le renforcement de l'effectif pour des prises en charges spécifiques, non prévues au budget, le Pôle d'accueil diversifié pour adolescents présente un déficit de - 156.4 K€.

Le service de prévention spécialisée de la Mayenne présente un déficit de -43.2 K€ lié à une absence de revalorisation budgétaire (incidence GVT et évolution valeur de point, inflation).

ACTIONS MEDICO-SOCIALES

Le résultat du CMPP est excédentaire de 164 K€, compte tenu des postes vacants de pédopsychiatre et de temps administratifs.

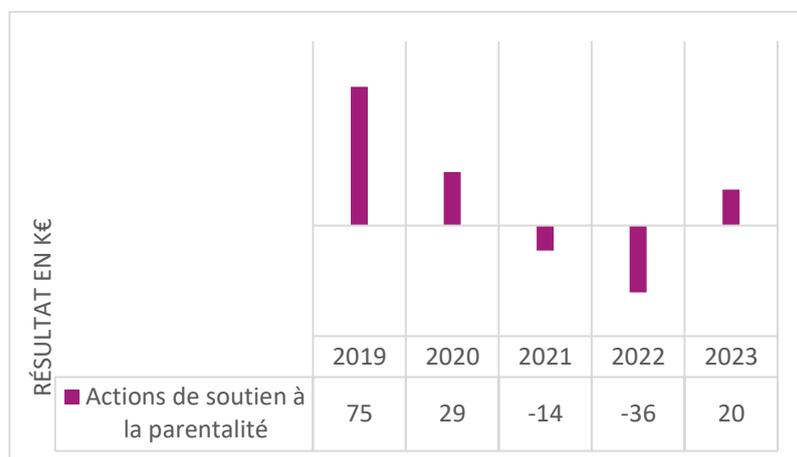
L'économie sur les charges de personnel représente 90 % du résultat du service.



ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITE

Retour à l'équilibre en 2023 des actions de soutien à la parentalité, soit + 56 K€ par rapport à l'exercice 2022.

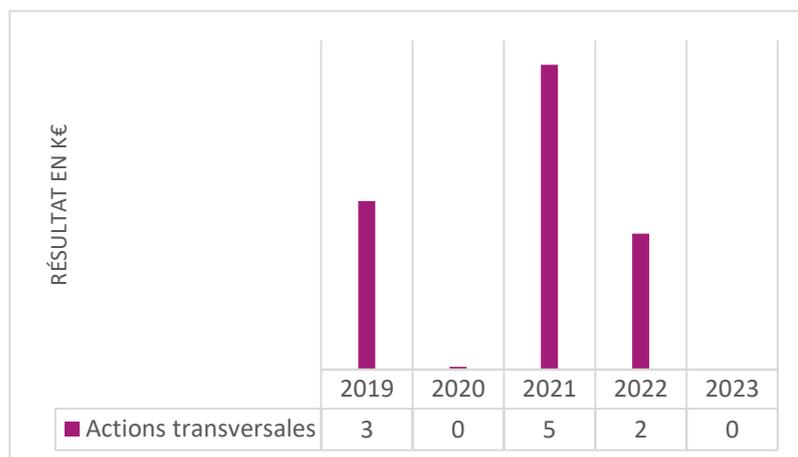
L'augmentation des soutiens financiers de la Cour d'appel d'Angers (+37 K€) et du Conseil Départemental de la Sarthe (+4.8 K€) sur nos espaces rencontre et services de médiation familiale, ainsi que l'octroi de quatre subventions par l'ARS pour le Café de la famille (7.4 K€) expliquent ce résultat.



ACTIONS TRANSVERSALES

Le résultat du Siège social est équilibré grâce à une reprise de résultats antérieurs. Le report de l'ouverture du service de suite et de la troisième maison d'accueil d'urgence prévus en 2023 a généré un écart défavorable sur les frais de siège de 64K€.

Le taux de frais de siège augmente légèrement en 2023 et passe de 5.60 % à 5.81 %, compte tenu de l'incidence des coûts liés aux nouveaux locaux du Siège social.



ASSOCIATION

Le résultat de l'association est lié aux intérêts financiers perçus sur la trésorerie de l'association et d'une économie globale sur les charges suite au transfert des locaux de l'Arc en Ciel au sein du Siège social.

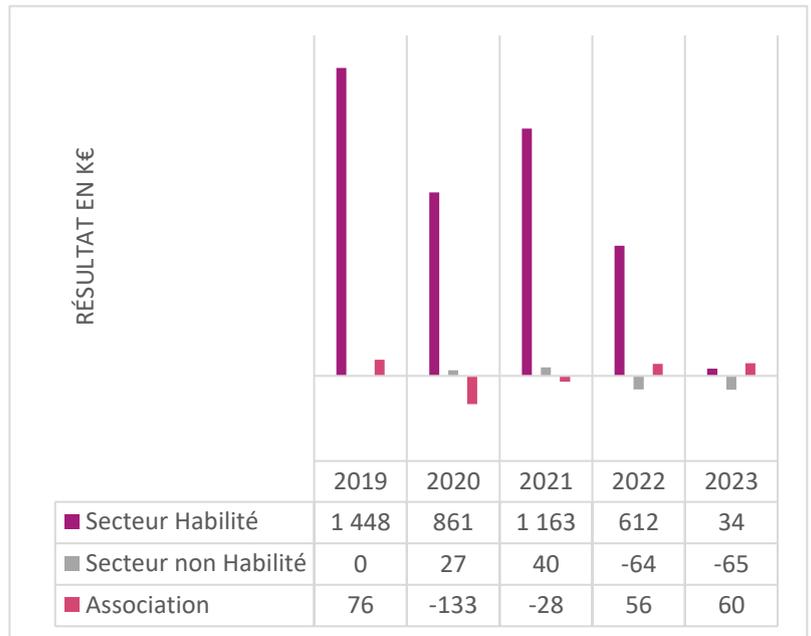
Le service technique a en effet déménagé dans les locaux de l'Arc en Ciel en mars 2023, suite à la vente du site Saint Pavin.



RESULTAT GLOBAL

Le résultat global des comptes administratifs combinés de l'association est légèrement excédentaire de 28.8 K€.

Ce résultat est en baisse de -575 K€ par rapport à l'exercice 2022 (dont - 577 K€ sur le secteur habilité). Plusieurs éléments expliquent ce résultat défavorable sur le secteur habilité : chute de l'attractivité des métiers du social, inflation insuffisamment couverte par la tarification, absence de revalorisation budgétaire depuis de nombreuses années pour certaines de nos activités). Le secteur non habilité accuse une perte de -65 K€, dont -67.6 K€ pour l'activité « mesures d'accompagnement social personnalisé » et -28.1 K€ pour l'activité auditions mineurs. Au regard des déficits récurrents sur ces deux activités, le Conseil d'Administration a décidé de les arrêter en 2023 et 2024.



5. ORIGINES DES FINANCEMENTS DE L'ASSOCIATION

